

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MAI 1856.

Budget du Département des Travaux Publics, pour l'exercice 1856 ⁽¹⁾.

Articles amendés par la Chambre ⁽²⁾, au premier vote.

	CHARGES	
	ordinaires.	extraordinaires.
ART.		
2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	548,600 "	"
7. Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	3,041,286 65	"
60. Matériel (<i>billes, rails et accessoires, engins et accessoires, outils et ustensiles</i>).	1,059,000 "	656,500 "
76. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	28,550 "	"

(1) Budget, n° 104 (session de 1854-1855).

Budget rectifié, n° 98.

Rapport, n° 190.

(2) Les amendements adoptés par la Chambre sont imprimés en caractères *italiques*.